

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-57

OBJET : ELECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOË, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOË

Etaient excusés :

Pascal PHILIPPE

Etaient absents :

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLE

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, article 22 ; « ... une commune de 3 500 habitants et plus, le maire ou son représentant, président et cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste... » ;

VU la délibération 2022-51 portant sur l'élection des adjoints ;

VU la délibération 2022-52 portant sur la proclamation du tableau du conseil municipal ;

EXPOSÉ

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public, et ce pour la durée du mandat.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

L'Assemblée est donc invitée à bien vouloir procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appel d'offres et de délégation de service public.

Commission d'Appel d'Offres et de Délégation des Services Publics Locaux

Président : M. Daniel GUILLE : 5 Membres titulaires + 5 membres suppléants

Ainsi, sont candidats au poste de titulaire :

M. Thierry GADAIS

Mme Pascale CORMERAIS

M. Yves- Marie DELANOË

Mme Cécile SACHOT

Mme Anaïk FOURDILIS

Sont candidats au poste de suppléant :

M. André LANCIEN
M. Didier PROUX
M. Bruno FOUCHARD
M. Patrice DRAIGNAUD
M. Benoit LONGEON

Sont donc désignés :

En qualité de membres titulaires :

M. Thierry GADAIS
Mme Pascale CORMERAIS
M. Yves- Marie DELANOË
Mme Cécile SACHOT
Mme Anaik FOURDILIS

En qualité de membres suppléants :

M. André LANCIEN
M. Didier PROUX
M. Bruno FOUCHARD
M. Patrice DRAIGNAUD
M. Benoit LONGEON

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DÉCIDE** de constituer la Commission d'Appel d'Offres et de Délégation des Services Publics Locaux de la manière citée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

